



AUTO SÉCURITÉ
CONTROLE TECHNIQUE

SECURITEST
CONTROLE TECHNIQUE



Communiqué de presse octobre 2025

Airbags défectueux = danger



Le contrôle technique acteur central de la Sécurité Routière en France



Depuis quelques jours, une recrudescence d'informations diverses concernant des changements de réglementation du contrôle technique fleurissent dans les journaux et sur les réseaux sociaux. Si la profession du contrôle technique a effectivement été sollicitée par le Ministère pour intervenir dans le champ de la crise des airbags Takata, depuis le début d'année 2025, il est inexact d'affirmer que la réglementation du contrôle technique a changé à ce jour.

Laurent Palmier, Président du réseau Sécuritétest.

Pédagogie et sensibilisation, les maîtres mots du contrôle technique

Depuis son instauration obligatoire en 1992, le contrôle technique a pour vocation **d'œuvrer pour la Sécurité Routière**. En effet, nos contrôleurs techniques sont formés pour **déceler et expliquer les défaillances** pouvant représenter un risque pour les conducteurs et usagers de la route. Par essence, le contrôle technique comporte une composante pédagogique qui s'avère être un **levier efficace pour la sensibilisation des usagers**.

Pour preuve, dès le début de l'année, les centres de contrôle technique ont commencé à afficher les informations concernant les campagnes de rappels dans leurs espaces d'accueil. De plus, à compter du 15 février 2025, **les procès-verbaux de contrôle technique ont intégré automatiquement un commentaire** pour les véhicules concernés par les campagnes de rappel des airbags Takata :

Votre véhicule est concerné par la campagne de rappel portant sur les airbags TAKATA. Veuillez vérifier que votre véhicule a fait l'objet des réparations nécessaires auprès du garagiste / concessionnaire de la marque de votre véhicule. Si tel est le cas, ne pas tenir compte de ce commentaire.

Ce commentaire a eu un effet de grande ampleur car **22.93% des propriétaires ayant reçu l'information sur leur procès-verbal de contrôle ont agi et fait réaliser le remplacement de leur airbag** au cours du mois et demi suivant, contre seulement **8.93% des propriétaires n'étant pas passés par le contrôle technique***.

Fidèle à sa mission de Sécurité Routière, les réseaux Auto Sécurité et Sécuritétest ont donc contribué **au rappel et à la sécurisation de plus de 110 000 véhicules en 5 mois****.

*Rapport de mission du Ministère des Transports (mission relative aux véhicules équipés de la marque Takata) - Juillet 2025

**Estimation réalisée sur la base des chiffres de l'OTC, du rapport de mission du Ministère des Transports et de la part de marché des réseaux Auto Sécurité et Sécuritétest entre février et août 2025.

Consultation publique et évolutions réglementaires

La crise des airbags Takata a permis aux autorités d'expérimenter et de constater **l'efficacité et la rapidité de la sensibilisation du grand public via le contrôle technique**. L'idée du Ministère ? Faire du contrôle **technique un filet de sécurité** permettant de boucler en une durée limitée les rappels pour les véhicules les plus anciens.

Le Conseil d'Etat doit étudier la proposition de texte qui fait suite à la consultation publique et **rendre son avis au 15 octobre**. Nous n'avons pas connaissance du texte qui est présenté au Conseil d'Etat, il peut avoir été modifié à la suite de la consultation publique.

Dans sa version initiale, il était notamment fait mention de l'ajout de la **prescription d'une défaillance critique lors du contrôle technique** dans le cas où le véhicule est concerné par une campagne de rappel constructeur grave assorti de la demande de cesser immédiatement de conduire le véhicule (STOP Drive).

Nous sommes dans l'attente de la publication d'un décret, qui fera évoluer la réglementation pour donner suite à la crise des airbags Takata.

Par ailleurs, il n'y a aucun changement réglementaire à l'ordre du jour concernant les contrôles techniques annuels pour les véhicules de plus de 10 ans, les seuils de pollution ou les divers points de contrôle des véhicules 2, 3 ou 4 roues. Pour l'heure, seule l'arrivée des céléromètres pour contrôler la vitesse des scooters et véhicules de moins de 125cm³ reste réglementaire et officielle. Ce nouveau point de contrôle sera obligatoire à compter du 1er mars 2026.

Comment savoir si un véhicule est concerné par le rappel des airbags takata ?

Attention, les campagnes de rappels des airbags Takata ne se cantonnent pas à une marque en particulier. En effet, les chaînes de montage de **31 constructeurs** ont utilisé des airbags pouvant être défectueux sur leurs véhicules produits entre 1998 et 2019. À ce jour, malgré les 1.5 million de remplacements déjà effectués, **près de 2 millions de véhicules immatriculés en France doivent encore être rappelés*****.

Pour vérifier si un véhicule est concerné, nous vous invitons à :

1. Vous munir de **votre N°VIN** (17 caractères qui incluent des chiffres et des lettres) que vous pouvez retrouver :
 - Sur votre carte grise (certificat d'immatriculation), rubrique E
 - Sur votre dernier procès-verbal de contrôle technique à côté de l'immatriculation
2. Vous rendre sur <https://www.ecologie.gouv.fr/rappel-airbag-takata>
3. Une fois sur la page dédiée du ministère, cliquez, sous **la marque de votre véhicule**, sur « Liens des campagnes de rappel par territoire »
4. Sélectionnez **votre territoire** : Hexagone, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion ou Mayotte
5. Entrez votre N°VIN quand il vous est demandé. **Le statut de votre véhicule vous est fourni de manière immédiate.**



***Chiffres OTC du 12 août 2025 : 1 804 581 VIN concernés.

À PROPOS D'AUTO SÉCURITÉ

1^{er} né sur le marché du contrôle technique automobile, le réseau AUTO SÉCURITÉ compte aujourd'hui plus de 900 centres sur l'ensemble du territoire. En 2024, 1850 contrôleurs ont réalisé plus de 3,1 millions de contrôles techniques. Depuis avril 2024, AUTO SÉCURITÉ assure également le contrôle des véhicules des catégories L (scooters, motos, voiturettes, quads...) avec plus de 82.000 contrôles réalisés. Le réseau récolte la note de 4,81/5 pour 177.000 avis Google Business Profile. www.autosecurite.com

À PROPOS DE SÉCURITEST

SECURITEST assure aux automobilistes un service de proximité et de grande qualité grâce à ses 2200 contrôleurs agréés répartis dans plus de 1000 centres. En 2024, le réseau SECURITEST a réalisé plus de 3,7 millions de contrôles techniques dont plus de 104.000 sur les véhicules des catégories L. Le réseau obtient la note de satisfaction de 4,79/ 5 pour avis 210.000 avis Google Business Profile. www.securitest.fr